

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

Page 1/15

Le vingt-six mai deux-mille-vingt-et-un à vingt heures trente, le Conseil municipal de Nuillé-sur-Vicoïn s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.  
Date de convocation et d'affichage : 21/05/2021

**Etaient présents (14)** : Mickaël MARQUET, Maire.

Sylvie RIBAUT (1<sup>ère</sup> Adjointe), Mathias LORIEUL (2<sup>ème</sup> Adjoint), Francine DUPE (3<sup>ème</sup> Adjointe), Jean-Marc DUCHEMIN (4<sup>ème</sup> Adjoint), Yannick COQUELIN (Conseiller délégué), Katia CLEMENT (Conseillère déléguée), Sabrina SOREL (Conseillère déléguée), Sébastien HUMEAU (Conseiller délégué), Frédéric DORGERE, Séverine NAVINEL, Valentin AUSSANT, Anaïs RENAUD, Caroline THIBAUT.

**Absents excusés (1)** : Johann GUEDON est absent et a donné pouvoir à Frédéric DORGERE.

**Secrétaire de séance** : Jean-Marc DUCHEMIN est désigné secrétaire de séance, fonction qu'il a accepté.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de séance du 14 avril 2021 ;
- Montant annuel alloué à l'école publique par élève pour les classes découverte / sorties pédagogiques ;
- Prestation de service Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2019 ;
- Sollicitation de subvention de la région pour l'installation du local infirmier ;
- Sollicitation du plan de relance du département pour la voirie ;
- Décision modificative 2021-01 ;
- Etude du Droit de Prémption Urbain ;
- Questions et informations ;

### **1°/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021**

Le Maire soumet le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal au vote.  
Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 14 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

**Pour : 14                      Contre :                      Abstention : 1**

### **2°/ MONTANT ANNUEL ALLOUE A L'ECOLE PUBLIQUE PAR ELEVE POUR LES CLASSES DECOUVERTES / SORTIES PEDAGOGIQUES**

Référence : DCM2021-36

Rapporteur : M. MARQUET, Maire

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

Page 2/15

Tous les ans, le Conseil Municipal définit le coût de l'élève de l'école publique. Le coût annuel de l'élève est intégré systématiquement dans le montant alloué par élève pour les classes découvertes et les sorties pédagogiques, à savoir :

- 8,50 € par élève pour les sorties pédagogiques
- 13,50 € par élève pour les classes découvertes

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, fixe le coût par élève de l'école publique au titre des classes découvertes à 13,50 € et celui des sorties pédagogiques à 8,50 € et valide le versement de la subvention à l'école publique selon les effectifs inscrits.

**Pour : 15**

**Contre :**

**Abstention :**

### 3°/ PRESTATION DE SERVICE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)

**Référence : DCM2021-37**

Rapporteur : M. MARQUET, Maire

La Commune de Nuillé-sur-Vicoïn perçoit de la CAF l'intégralité de la prestation de service (PS) du CEJ (contrat enfance jeunesse) relative au RAM intercommunal ; La commune reverse aux communes d'Ahuillé et Montigné le Brillant la prestation de service leur revenant. La PS revenant à chaque commune est établie selon l'ETP (l'équivalent temps plein) correspondant aux trois communes.

BILAN CEJ 2019						
PS 2019 reçue (fin 2020) par Nuillé sur Vicoïn						10411,29 €
ETP RAM intercommunal						0,71
	Ahuillé		Montigné le Brillant		Nuillé sur Vicoïn	
ETP	0,29	4252,50 €	0,21	3079,40 €	0,21	3079,40 €
PS/commune		4252,50 €		3079,40 €		3079,40 €
PS TOTALE perçue	10411,29 €					

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Valide le versement de la prestation de service aux Communes d'Ahuillé et Montigné le Brillant.

**Pour : 15**

**Contre :**

**Abstention :**

### 4°/ SOLLICITATION DE SUBVENTION DE LA REGION POUR L'INSTALLATION DU LOCAL INFIRMIER

**Référence : DCM2021-38**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

Rapporteur : Mme DUPE, Adjointe

Suite à la demande de Mme DUFRAISSE, infirmière à Nuillé-sur-Vicoin depuis des années, et son collaborateur, en poste depuis mars dernier, de s'installer dans les locaux près du nouveau cabinet médical route d'Astillé, la collectivité a reconnu avoir la capacité d'accueillir d'autres professionnels de santé dans l'aile de ce bâtiment baptisé « centre de santé ».

Ces travaux sont inscrits au budget 2021, et en conséquence, la collectivité sollicite une subvention au titre du fonds régional d'aide d'urgence pour le maintien des professionnels de santé.

Plan de financement :

Nature des travaux	Montant HT	Recettes
Plomberie	2796,66 €	CR.....4 841,95 €
Electricité	7588,34 €	(25%)
Peinture	5527,88 €	Autofinancement..14 525,57 €
Menuiserie	3454,54 €	(75%)
	19367,42 €	19 367,42 €

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide la demande de subvention au titre du fonds régional d'aide d'urgence pour le maintien des professionnels de santé ;

Le Maire est autorisé à solliciter la subvention, notamment auprès de la région Pays de la Loire.

**Pour : 15**

**Contre :**

**Abstention :**

### 5°/ SOLLICITATION DU PLAN DE RELANCE DU DEPARTEMENT POUR LA VOIRIE

**Référence : DCM2021-39**

Rapporteur : Mme DUPE, Adjointe

Tous les ans, des travaux de voirie sont effectués sur notre territoire. Sur un chemin communal particulièrement dégradé, des travaux ont été réalisés entre la Gingonnière et la Roterie. Un autre tronçon de la Roterie à la Volue doit faire l'objet de travaux : décapage, rechargement, revêtement tricouche.

Dans le cadre du plan de relance du Conseil départemental, la collectivité sollicite le reliquat, soit 11 371 €, afin de bénéficier de la totalité de la somme allouée à la commune de Nuillé-sur-Vicoin, soit 20 838 €.

Plan de financement :

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

Nature des travaux	Montant HT	Recettes
Décapage, rechargement, revêtement tricouche de la Roterie jusqu'à la Volue	27 670 €	CD Plan de relance.....11 371 € Autofinancement.....16 299 €
Total	27 670 €	27 670 €

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Valide la demande de subvention au titre du plan de relance du Conseil départemental pour le financement des travaux de voirie ;  
Le Maire est autorisé à solliciter la subvention, notamment auprès du Conseil départemental.

**Pour : 15 Contre : Abstention :**

### 6°/ DECISION MODIFICATIVE 2021-01

Référence : DCM2021-40

Rapporteur : M. MARQUET, Maire

Dépenses d'investissement :  
21318 opération 600 + 67372,91 €

Recette d'investissement :  
1641 + 67372,91 €

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Valide la décision modificative.

**Pour : 15 Contre : Abstention :**

### 7°/ ETUDE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Référence : DCM2021-41

M. Johann GUEDON intègre la séance à 21 h 10.

Rapporteur : M. MARQUET, Maire

M. MARQUET informe d'une DIA concernant un bien immobilier situé 24 rue d'Anjou, parcelles cadastrées AB24 et AB25.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Ce bien ne présentant pas d'intérêt pour la collectivité,

Renonce à préempter ledit bien.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

**Pour : 15**

**Contre :**

**Abstention :**

### 8°/ ETUDE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

**Référence : DCM2021-42**

Rapporteur : M. MARQUET, Maire

M. MARQUET informe d'une DIA concernant un bien immobilier situé 21 Domaine du Luget, parcelle cadastrée AB663.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Ce bien ne présentant pas d'intérêt pour la collectivité,

Renonce à préempter ledit bien.

**Pour : 15**

**Contre :**

**Abstention :**

### 9°/ ETUDE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

**Référence : DCM2021-43**

Rapporteur : M. MARQUET, Maire

M. MARQUET informe d'une DIA concernant un bien immobilier situé 4 Place du Traquet, cadastré AB261.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Ce bien ne présentant pas d'intérêt pour la collectivité,

Renonce à préempter ledit bien.

**Pour : 15**

**Contre :**

**Abstention :**

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Scrutins électoraux des 20 et 27 juin 2021 :

Créneaux de présence à compléter pour les prochaines élections. La tenue des scrutins requiert 18 personnes qui seront mobilisées sur des créneaux d'une durée de 3 h 20 environ par plage de 8 h à 18 h.

- Courrier de l'OGEC :



## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

Page 6/15

Plusieurs élus s'interrogent sur cette nouvelle sollicitation de l'OGEC alors qu'il a déjà été répondu à ses sollicitations. Les élus comprennent la déception de l'OGEC mais le passage à la semaine de 4 jours est une décision des acteurs de l'Ecole Notre Dame qui auraient dû anticiper les conséquences de cette décision. L'Ecole Notre Dame pourrait se tourner vers d'autres institutions comme des associations (type ADMR) pour trouver des solutions de garderie. La Commune apporte son soutien financier à l'ADMR qui peut venir en soutien aux Nuilléens qui en ont besoin.

### Prochains conseils municipaux :

- 30 juin 2021
- 21 juillet 2021
- 1<sup>er</sup> septembre ou 22 septembre 2021

Le Maire,  
Mickaël MARQUET

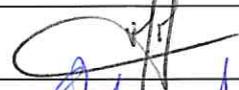
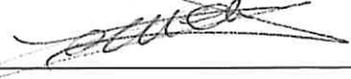
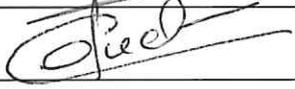
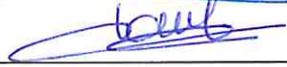


Les Conseillers municipaux,  
La séance est levée à 22h30

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

### FEUILLET DE CLOTURE

Prénom-Nom, Fonction	Signature
Mickaël MARQUET, Maire	
Sylvie RIBAUT, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	
Mathias LORIEUL, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	
Francine DUPE, 3 <sup>ème</sup> Adjointe	
Jean-Marc DUCHEMIN, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	
Yannick COQUELIN, Conseiller Délégué	
Katia CLEMENT, Conseiller Délégué	
Johann GUEDON	
Séverine NAVINEL	
Sébastien HUMEAU, Conseiller Délégué	
Sabrina SOREL, Conseiller Délégué	
Caroline THIBAUT	
Frédéric DORGERE	
Valentin AUSSANT	
Anaïs RENAUD	